

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Faire son propre compostage

En prévision du printemps et des prochaines tontes de gazon et de tailles des haies et des arbres, voici quelques conseils pour recycler ses déchets chez soi en compost pour ses futures plantations.

Suivez le guide...

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un processus naturel qui consiste à transformer les déchets organiques par des micro-organismes (champignons, bactéries) en présence d'eau et d'oxygène.

Que peut-on composter ?

- les déchets de cuisine : épluchures, pain, marc de café et filtres, coquilles d'œufs, fruits et légumes abîmés...
- les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs, mauvaises herbes...
- autres : trognons, noyaux, sciure de bois, serviettes ou mouchoirs en papier, tissus naturels, graines de tomates...

À éviter : plastique, métal, verre, huile, cendres, produits laitiers, viandes et poissons.

Comment réussir un bon compost ?

Commencer votre compost par une couche de terre de 3 à 5 cm, puis en disposant de fines couches.

Pour réussir un bon compost, il est important de bien mélanger les divers déchets organiques régulièrement afin de faciliter l'aération et éviter le pourrissement. L'aération doit s'effectuer avec une fourche ou une pelle une à deux fois par semaine.

Découpez ou broyez les déchets trop gros pour faciliter le processus. Il faut surveiller l'humidité de votre compost. Humectez-le s'il est trop sec ou mélangez-le avec un peu de terre sèche s'il est trop humide.

Où installer le composteur ?

La zone de compostage idéale devrait être près de la maison, dans un endroit facile d'accès. Choisissez un endroit bien drainé, ombragé et à l'abri du vent.

Quand le compost est-il prêt ?

Au bout de 4 à 8 mois (selon la saison), les vers de terre et les micro-organismes auront fait leur travail, vous obtiendrez un compost brun foncé à l'apparence de terreau.

Où puis-je me procurer un composteur ?

Au service environnement de la communauté de communes de Ploërmel, situé place de la mairie. Deux contenances sont disponibles : bac de 700 litres à 27 euros et bac de 360 litres à 19 euros.

Et voilà, vous savez à présent faire du compost.

Alors à vos plantations ! ■



Sommaire

Cet automne à Ploërmel	2
EDITO	3
DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
URBANISME	5
DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
CULTURE	7
SOCIAL	8
SPORT	10
SECURITE ROUTIERE	11
COMMERCE	12
DOSSIER	13
Des bâtiments aux normes Nouvelle mairie	
MÉDIATHÈQUE	20
HISTOIRE	23
TRIBUNES	26
SECURITE	27
RÉDUCTION DES DÉCHETS	28

Permanences des associations

CENTRE CULTUREL

France mutualiste, le 2^e vendredi de chaque mois, sur rendez-vous 02 99 67 50 81/02 94 40 65 92

CICAS, tous les mercredis, sur rendez-vous (n° vert : 0 820 200 075)

URSSAF, les 2^e et 4^e mardis de chaque mois, 9h30-12h00/14h00-16h00

SALLES DU PÔLE SOCIAL

A.D.I.L 1^e, 2^e, 4^e mardi du mois • 14h-17h45
Contact : 0 820 201 203

C.I.D.F.F 2^e mercredi du mois • 9h30-16h30
Contact : 02 97 46 09 67

CROIX D'OR 3^e vendredi du mois • 20h

Mutités du Travail
FNATH 1^e jeudi du mois • 13h30-15h

U.F.C
Que Choisir 1^e, 3^e mardi du mois • 14h-17h
Contact : 02 97 47 49 90

Veuves et
Veufs Civils 3^e lundi du mois • 10h-12h
Contact : 02 97 47 42 80

Ass.Solidarité
Anorexie 1^e mercredi du mois • 16h-18h30
Contact : 06 68 83 31 40

E.F.A.I.Toxicomanie 4^e mercredi du mois • 18h30
Contact : 02 97 76 49 00

Consommation Logement
Cadre de Vie C.L.C.V. 3^e lundi du mois • 14h-17h
Contact : 02 97 89 65 09

France Alzheimer 4^e lundi du mois • 9h-17h
Contact : 0811 112 112

ADAVI : Service d'Aide
aux Victimes du Morbihan 1^e mercredi du mois • 13h30-17h30
Contact : 02 97 26 41 52



Joyeuses fêtes !

Pratique

Mairie :

Place de la Mairie - 56 800 PLOERMEL
02 97 73 20 73
mairie@ploermel.com
Site Internet en cours de construction
Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Samedi : 9h00 - 12h00

Les permanences de vos élus :

Pour prendre rendez-vous avec
Madame le Maire ou un de ses adjoints,
appelez le 02 97 73 20 74.

Services techniques :

3, rue des clos - 56 800 PLOERMEL
02 97 73 58 40
Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Le vendredi : de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30

Centre Communal d'Action Sociale :

26, rue du Général Leclerc
56 800 PLOERMEL
02 97 73 20 75
Du lundi au vendredi :
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Police municipale

Place de la Mairie
(Bâtiment derrière la mairie)
56 800 PLOERMEL
02 97 73 20 90
Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le samedi : de 9h00 à 12h00

Office du tourisme

02 97 74 02 70

Office communautaire des sports

02 97 72 17 99

Centre culturel communautaire éducatif

02 97 74 08 21

Piscine

02 97 72 34 12

EXPOSITIONS, CONCERTS, ETC.



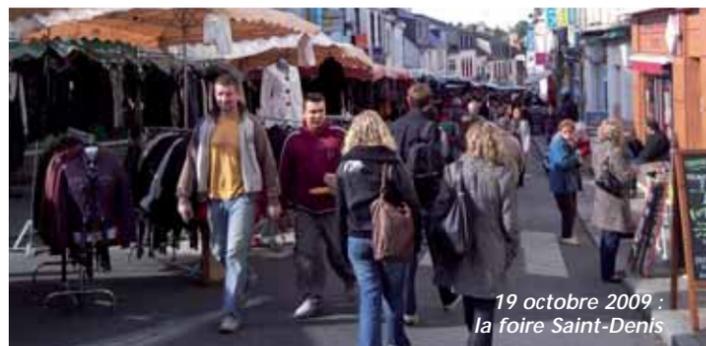
27 mars 2009 :
"La chatte métamorphosée
en femme"
opérette de Jacques Offenbach,
par les acteurs de l'opéra de
Rennes



5 septembre 2009 :
Forum des associations



3 octobre 2009 :
Noces d'Or de
M. et M^{me} Kerviche



19 octobre 2009 :
la foire Saint-Denis



5-6 décembre 2009 :
Marché de Noël



19 décembre 2009 :
Crazy Dunkers à la cérémonie
des jeunes diplômés



Samedi 21 novembre 2009,
Béatrice Le Marre félicite Georges
Boidin et lui remet la médaille
de la ville pour sa 40^e année
de ceinture noire, 5^e dan.



29 octobre 2009 : Réception des
Palmes Académiques à la médiathèque

Joyeux Noël !

Béatrice Le Marre
Maire de Ploërmel
Présidente de la communauté de communes
Conseillère générale du Morbihan



Comme les enfants, nous l'attendons tous... le jour de Noël. Il approche et avec lui son lot d'animations qui plonge Ploërmel et ses habitants dans la joie et attire

"Symbole de partage, d'échange, de convivialité"

même ses voisins. Habillée de lumières basse consommation, Ploërmel vit depuis le 1^{er} décembre dans cet esprit de Noël, féérique. La quinzaine commerciale animée par les commerçants de Ploërmel a lancé les festivités, puis le traditionnel marché de Noël a suivi avec ses surprises musicales, la visite du Père Noël, ses artisans du goût et des cadeaux originaux que nous retrouverons peut-être sous le sapin ou... dans les bons petits plats qui s'invitent à nos tables et se partagent en famille, entre amis.

Symbole de partage, d'échanges, de convivialité, de solidarité, Noël véhicule ses valeurs qui nous sont chères. Cette période nous rappelle qu'en chacun de nous sommeille l'enfant que nous étions et qui a grandi. Profiter des choses simples de la vie, sourire à ceux qui nous entourent, respecter nos voisins, partager les biens communs, autant d'actes bienveillants guidés par cet esprit si significatif de Noël et qui devraient nous accompagner tout au long de l'année.

C'est pourquoi, je formule ce vœu pour que tous, nous puissions trouver notre place dans notre ville, Ploërmel.

Je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.



Directrice de la publication : Béatrice Le Marre

Rédaction : M. Besnard, M. Brochard, P. Gaulier, C. Houbloup, C. Beller, J. Jagoury, B. Le Marre, C. Médard.

Crédits photos : DR, C. Houbloup, C. Médard, 3CE, PFC, S. Potier

Conception graphique et maquette : Pierre Gaucher.Com - www.pierregaucher.com

Impression : Imprimerie ICP - PA du Bois Vert - 56 800 PLOERMEL



Pour prendre rendez-vous avec Madame Le Maire, vous pouvez téléphoner au secrétariat général au 02 97 73 20 74 ou adresser un message électronique à : secretariatgeneral@ploermel.com.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Illuminations de Noël : toute la ville en leds*



1^{er} décembre. Ploërmel s'est illuminée. La magie des étoiles de Noël brille dans les rues de la ville. Toutes ces petites lumières sont des leds*. L'avenue Georges Pompidou et la place du sénéchal Perret (devant la Poste) ont vu, elles aussi, leurs arbres s'ornier d'ampoules, certes moins fragiles (en polycarbonate et non en



verre), mais surtout beaucoup moins gourmandes en énergie puisque leur consommation est de 0,5 watt, au lieu de 10 watts/heure pour les anciens modèles. Dans ce même souci de réduction des consommations énergétiques, un groupe de travail s'est constitué au sein de la commission « Travaux, Energies, Bâtiments ». Son but est de proposer les meilleures pistes possibles en matière d'économies d'énergies. Le premier axe de travail porte sur les consommations électriques en éclairage public. Nouveaux produits, pollution lumineuse, systèmes de régulation, horaires... seront étudiés afin d'optimiser le service rendu : éclairer les rues, et non les arbres ou le ciel. L'aura

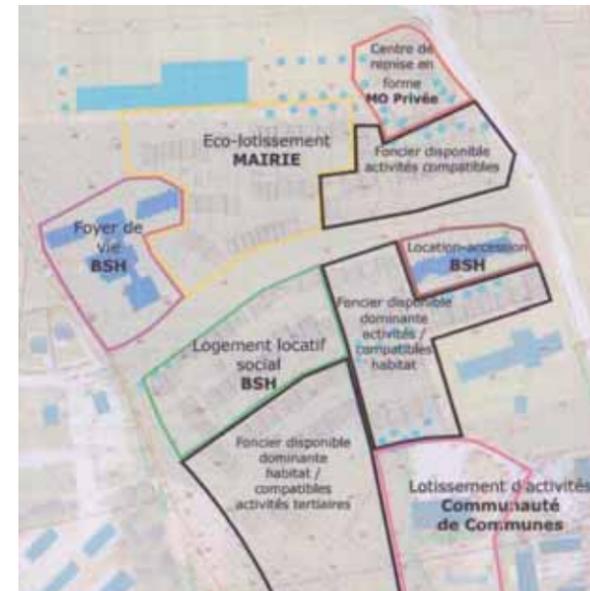
lumineuse que l'on peut voir à l'approche des villes est une perte lumineuse au sol. Avec moins de déperdition de lumière, nous pourrions mieux voir les étoiles, les « vraies » étoiles de Noël accrochées en plein ciel. ■



*LED : Light Emitting Diodes ou Diode Electroluminescente

URBANISME

Plan d'aménagement du secteur de Ronsouze



Le secteur de Ronsouze est un point privilégié d'accès à la ville avec la présence d'un échangeur complet. Ce secteur accueille déjà un développement économique important et huit hectares sont encore disponibles. Afin d'éviter une urbanisation manquant de cohérence comme il a été fait dans le passé (habitations isolées, bâtiment industriel proche de bâtiments patrimoniaux et d'activité tertiaire...), il nous a semblé indispensable de planifier le développement de cette zone. Trois principaux objectifs ont guidé nos réflexions :

- Structurer un quartier mixte dans un souci d'économie d'espace. Nous avons donc élaboré une politique de « zoning » où chaque zone a une activité compatible avec la zone voisine.
- Répondre à la demande de logement (libre et aidé). La maîtrise du foncier permet d'élaborer des projets rapidement en assurant le caractère de vitrine de l'entrée de la ville et d'exemplarité en matière de développement durable.

- Optimiser le foncier en s'appuyant sur la qualité des espaces. Les voies passantes, plus bruyantes, sont réservées aux activités et les voies en retrait, à l'habitat tout en conservant des espaces pour les déplacements doux (piétons, cyclistes).

Les projets prévus à court et moyen terme sont les suivants :

- Une salle de remise en forme. C'est un projet privé, porté par un jeune entrepreneur ploërmelais, qui viendra compléter l'offre actuelle en cette matière.

- Un éco-lotissement porté par la municipalité. Ce projet sera exemplaire en termes d'éco-construction. Il est prévu 30 logements dont 10 lots libres et 20 maisons sur plan.
- Un lotissement porté par Bretagne Sud Habitat. Ce lotissement de 24 habitations en location accueillera les habitants de la cité du Soleil Levant. En effet, cette cité va faire l'objet d'une opération de réhabilitation. La partie sud du secteur est occupée par des activités économiques tertiaires et de service. Un nouveau bâtiment à usage tertiaire sera construit près de la ferme de Ronsouze. L'harmonie architecturale avec les bâtiments de cette ancienne ferme sera un élément déterminant dans le choix du constructeur.

Les projets aujourd'hui définis n'occupent pas tout l'espace disponible. Il restera de l'espace pour d'autres projets d'activité tertiaire ou d'habitation, en respectant les objectifs énoncés plus haut.

Ronsouze, quartier en pleine évolution fera donc l'objet d'un développement harmonieux et maîtrisé. Il sera la vitrine du Ploërmel de demain : mixité d'activités, économie d'espace et d'énergie, structuration des façades, liaisons douces. ■

Brèves

Une 3^e fleur pour Ploërmel !

Le 13 novembre 2009, le conseil régional de Bretagne a attribué à Ploërmel sa 3^e fleur au concours des villes et villages fleuris.

Ce résultat est la juste reconnaissance de l'investissement de tous pour construire ensemble, une ville où il fait bon vivre et séjourner dans un cadre agréable et un environnement soigné. Un grand merci aux agents des espaces verts du service technique de la ville de Ploërmel et à tous les Ploërmelais ayant œuvré au quotidien à l'embellissement de leur jardin et devanture d'habitation.

Avec l'obtention de cette 3^e fleur, Ploërmel se classe au même rang que Carnac, ville balnéaire pour avoir fait un effort supplémentaire dans la créativité du fleurissement et pour l'amélioration du cadre de vie.

Centre de vaccination grippe A

Muni du bon de vaccination qui vous a été envoyé par le centre national d'assurance maladie, il vous est conseillé de vous rendre au centre de vaccination dans les 10 jours après sa réception.

Pour les habitants de Ploërmel, le centre de vaccination se situe au centre régional d'arts Martiaux, rue Pierre de Coubertin.

Les horaires d'ouverture sont les suivantes :
Lundi : 13h30 - 16h30
Mardi : 16h30 - 19h30
Mercredi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 17h30
Jeudi : 16h30 - 19h30
Vendredi : 13h30 - 16h30
Samedi : 9h30 - 12h30

Listes électorales

Nouveaux ou anciens Ploërmelais, vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales ? En 2010 se déroulent les élections régionales. Si vous souhaitez contribuer à la démocratie par votre vote, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2009. Pour cela, il vous suffit de vous présenter à la mairie de Ploërmel, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile, pendant les heures d'ouverture du service Etat Civil (voir page 2).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Economies d'eau

La commune de Ploërmel est engagée dans l'opération pilote « économies d'eau » dans les communes de moins de 10 000 habitants. Initiée par le Syndicat Départemental de l'Eau en partenariat avec le Conseil Général, la démarche consiste à maîtriser la consommation de l'eau dans les bâtiments et les équipements communaux.

Seize communes morbihannaises participent à cette démarche dans le but d'élaborer un référentiel des consommations et de définir des pistes pour réaliser des économies dans l'utilisation de cette ressource naturelle. Une première phase de diagnostic a été réalisée en avril 2009 par le cabinet EgisEau avec la participation d'un agent des services techniques ; vingt-quatre branchements ont fait l'objet d'une étude détaillée avec des propositions correctives.

L'audit estime une économie réalisable de 4 000 m³ par an pour un investissement de 6500€HT, soit près de 30% du volume consommé en 2007, le retour sur investissement est en moyenne de 3 ans. La part importante utilisée pour l'arrosage des espaces verts doit nous inciter à réfléchir à des solutions alternatives.

Aujourd'hui, des actions ont d'ores et déjà été entreprises, à savoir la mise en place d'équipements hydro-économiques (aérateurs, écoplaquettes WC, pommes de douche éco), la pose de réducteurs de pression et de robinets mitigeurs. Un suivi régulier des compteurs permettra d'analyser les variations de consommation et de détecter d'éventuelles fuites. Un appel à la vigilance est engagé pour la maintenance des installations et une utilisation raisonnée de l'eau.

Vous aussi, vous voulez faire des économies dans votre utilisation quotidienne des ressources naturelles ?

Dès à présent, vous pouvez prendre un rendez-vous au « Point info énergie », un conseiller est à votre service pour répondre à vos questions et vous donner quelques conseils pour réaliser des économies d'énergie, et mettre en place des solutions d'énergies renouvelables et d'isolation grâce notamment aux aides financières existantes.

Patrick BONNEAU, conseiller, vous attend à l'Espace info énergie, ouvert de 13 h 30 à 17 h 30, les semaines impaires, au centre d'activité de Ronsouze, dans les locaux du pays de Ploërmel. ■

Numéro indigo : 0 820 820 466 (0,15€TTC/min)
Mail : eie@paysdeploermel-coeurdebretagne.fr

Commission cimetièrè

Depuis la mise en place de la commission cimetièrè, commission extra-municipale, un certain nombre de réalisations ont vu le jour. Un nouveau logiciel permet de gérer plus efficacement les concessions du cimetière, les travaux qui y sont faits...

Un abri a été installé à l'entrée du cimetière, à l'initiative d'une Ploërmelaise, afin que les familles ou les personnes venant visiter une tombe puissent s'abriter en cas d'intempéries.

Du gazon synthétique a été installé sur les tombes des soldats morts pour la France, afin qu'elles gardent un aspect toujours entretenu.

Le columbarium est en cours d'extension, afin de pouvoir répondre aux demandes des familles.

La commission réfléchit actuellement sur un projet de crématorium, qui permettrait aux familles de pouvoir respecter la volonté de défunts sans avoir à aller jusqu'à Vannes, Lorient...



Toutes ces réalisations ou réflexions ont pour but d'améliorer le service rendu à la population, tout comme l'aspect paysager de notre cimetière.

CULTURE

« Ploërmel autrefois » : une exposition plébiscitée !



Michel Rocher (à g.) et Mike James sont ravis de l'énorme succès remporté par l'exposition qu'ils ont initiée.

12 juin 1944, regorge de commentaires dithyrambiques soulignant le plaisir que les Ploërmelais ont eu à la visiter.

« Et même à la revisiter » observe Michel Rocher, collectionneur de photos, costumes, meubles, outils et objets anciens, principal fournisseur de cette exposition où il accueillait et renseignait le public. « J'ai souvent vu des gens venir seul puis revenir afin de partager leur enthousiasme avec des membres de leur famille ou des amis », se réjouit-il.

Plus de 4 000 personnes ont ainsi défilé afin d'admirer cette exposition qui rappelait comment on vivait à Ploërmel jadis, jusqu'après-guerre. Des classes entières, des cars de pensionnaires de maisons de retraites... des générations intermédiaires désireuses de découvrir ou se souvenir

comment vivaient leurs parents, grands-parents... des touristes, des Bretons, mais surtout, énormément d'autochtones.

Outre ce succès, Michel Rocher est heureux que les visiteurs lui aient spontanément offert quelques objets, tels une superbe boîte à coiffe, et de nombreuses photos anciennes de scènes des champs, mariages, pardons, repas de famille, etc. Sa collection s'est encore singulièrement enrichie !

Une rencontre entre deux passionnés.

Cette belle aventure a commencé par la rencontre entre deux passionnés, lors des journées du patrimoine 2008. Michel Rocher présentait un échantillon de sa collection dans une chapelle et Mike James, adjoint à la Culture, a constaté que le public manifestait énormément d'intérêt.

« Sachant que Michel possède aussi des meubles, ainsi que de nombreux costumes et coiffes du pays de Ploërmel et du Morbihan, j'ai cherché un espace assez vaste pour mettre tout cela en valeur. Au printemps, Béatrice Le Marre m'a informé que la commune pouvait disposer de l'ancienne Trésorerie, qui se libérait. Un endroit idéal, dans la vieille ville ! Nous avons recruté Michel pour le temps de l'exposition et lui avons prêté quelques photos anciennes, propriété de la ville, complétant sa splendide collection. Notre souhait était de provoquer des réactions, des discussions. Que ces souvenirs ainsi ravivés soient partagés et tissent du lien social. Nous avons même organisé une soirée veillée, très appréciée. Face à un tel succès, nous allons essayer de parvenir un jour à une exposition permanente, pas à travers un musée mais toujours de manière vivante, avec des animations. Dès à présent, nous allons réunir les différents acteurs intéressés par le patrimoine et voir quelles autres actions nous pourrions mettre en place dans la même dynamique » conclut Mike James. ■

« Très belle exposition... Très bien faite et extrêmement enrichissante... Beaucoup de souvenirs ont resurgi lors de la visite...

Quelles richesses bien exploitées !... Remarquable plongée dans nos racines... Le livre d'or de l'exposition « Ploërmel autrefois » qui se tenait, du 10 juillet au 6 novembre, rue du

SOCIAL : RSA

Le Revenu de Solidarité Active

Le Centre communal d'action sociale vous informe sur le revenu de solidarité active, rSa. Tour d'horizon des questions qui reviennent le plus souvent...

Le rSa, pour qui ?

- Les travailleurs aux revenus modestes ou pauvres, à temps complet ou temps partiel,
- Les salariés, qu'ils aient un contrat de travail classique ou un contrat aidé,
- Les allocataires du RMI et de l'API

Le rSa, pourquoi ?

- Compléter les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin,
- Encourager l'activité professionnelle
- Lutter contre l'exclusion
- Simplifier les minima sociaux

Le rSa, quels bénéficiaires ?

Les personnes :

- de plus de 25 ans (ou celles de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître)
- exerçant ou reprenant une activité professionnelle (cumul possible du revenu du travail et du revenu de solidarité)
- sans activité, notamment les bénéficiaires du RMI ou de l'API

Le rSa décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent.

Le rSa, comment l'obtenir ?

- Pour savoir si vous pouvez bénéficier du rSa, faire une simulation en ligne sur les sites www.rsa.gouv.fr, www.caf.fr ou www.msa.fr ou appelez le numéro 3939 « Allô service public ».
- Pour déposer une demande, télécharger le formulaire à l'issue de la simulation en ligne,
- ou adressez-vous à la CAF, à la caisse MSA ou au CCAS/CIAS dont vous dépendez.



Travailleur à temps plein :

M. travaille à temps plein et payé au Smic, il vit avec sa femme, qui garde leurs deux enfants à la maison. Grâce au rSa, il bénéficie d'un complément de revenus.

Travailleur à temps partiel :

Mme travaille 3/4 temps dans un supermarché depuis 2 ans. Elle perçoit aussi une allocation de soutien familial pour sa fille de deux ans, qu'elle élève seule. Elle perçoit maintenant le rSa et bénéficie d'un complément de revenus supplémentaires.

Allocataire du RMI en activité :

Mme est auxiliaire de vie depuis 5 ans auprès de personnes âgées. Elle touche le RMI et travaille trois demi-journées par semaine. Jusqu'à présent, tout ce qu'elle gagnait Mme en travaillant était déduit de son RMI. Grâce au rSa, l'aide qu'elle reçoit s'ajoute désormais au salaire qu'elle gagne. Elle bénéficiera aussi de l'appui d'un conseiller personnel de Pôle emploi pour trouver des heures de travail supplémentaires.

Allocataire du RMI sans emploi :

M. est au RMI depuis quinze mois. Il habite en zone rurale et n'a pas de permis de conduire. M. perçoit le rSa pour un montant équivalent à celui du RMI. Il est par ailleurs en contact régulier avec son conseiller personnel de Pôle emploi qui le guide dans ses démarches pour retrouver un travail. Grâce à lui, M. a bénéficié d'une aide pour passer le permis. Un pas important sur le chemin du retour à l'emploi.

SOCIAL : LOGEMENT

Et si vous deveniez propriétaire ?

Le principe est simple :

- Vous emménagez dans un logement neuf avec option d'achat ; après une première année minimale de location, vous disposez d'une période de 4 ans pour devenir propriétaire

- Vous allez acquitter durant cette période un loyer mensuel composé pour partie d'un montant d'épargne ou part acquisitive qui servira d'apport personnel lors de l'acquisition
- Cette part acquisitive vous sera remboursée si vous ne pouvez plus vous porter acquéreur du logement

Deux organismes vous proposent d'accéder à la propriété grâce à la location accession :

S. N. I. Contact : 02 99 67 44 55 - St Jean de Villenard 2 T3 et 2 T4



Bretagne Sud Habitat Contact : 02 97 43 82 94 Ronsouze 4 T4



Exonération de Taxe Foncière sur les propriétés bâties pendant 15 ans

TVA à 5.5 %

Garantie de rachat et de relogement

Les Avantages :

- Un apport personnel n'est pas obligatoire
- Vous disposez de 4 ans pour tester votre capacité financière à devenir propriétaire
- Vous pouvez décider de vous porter acquéreur au terme de la première année.

Les Conditions :

- Respect des plafonds de ressources PSLA
- La location accession s'adresse aux familles qui ont la capacité de supporter les charges locatives et acquisitives équivalentes à la future mensualité du prêt.

Pour tout renseignement s'adresser au CCAS

26 rue du Général Leclerc
56800 PLOERMEL
02 97 73 20 75 ou
cias@ploermel.com

SOCIAL

Goûter spectacle



LE CCAS a organisé le 15 janvier dernier à la salle des fêtes, un goûter spectacle pour les personnes âgées de plus de 75 ans résidant sur la commune de Ploërmel. Plus de 350 personnes

ont répondu favorablement à cette invitation, et ont bénéficié d'un spectacle de qualité avec le duo Christian et Marina ROY. Un service de transports avait également été mis en place à cette occasion.

Cette animation sera reconduite pour l'année, et la date est fixée au 21 janvier 2010. Une invitation personnelle sera prochainement adressée à chacun. D'ores et déjà nous vous invitons à réserver votre après-midi... ■



Brèves

Mise en place d'un second espace multisports

Un espace multisports est un jeu clos sur une surface en bitume de 25m x 15m, sur lequel il est possible de pratiquer, à effectif réduit, le basket, le football, le handball et pourquoi pas le volley et le badminton.

Après le succès rencontré par l'installation d'un premier espace multisports implanté à Ronsouze, la commune de Ploërmel a décidé de se doter de trois nouvelles structures.

L'implantation se fera sur les trois prochaines années à raison d'un espace par an.

La localisation de ces espaces sera décidée dans le cadre de la commission sport et loisirs et dans le cadre des réunions de quartier.

Le début des travaux pour l'installation du second espace est prévu au second trimestre 2010.

Organigramme

Organigramme administratif :

- Président : Christophe LABOUREAU
- Vice Président délégué : Jean Claude EON
- Vice Président Foot jeunes à 11 : Philippe RICAUD
- Vice Président partenariat et sponsoring : Vincent THOMAS
- Vice Président école de foot : Lucien PELARD
- Vice Présidente foot féminin : Laëtitia AYOUL
- Secrétaire Général : Christophe GUERIN
- Secrétaire Adjoint : Jean François CARLAC'H
- Trésorier : Jean Claude EON
- Trésorier Adjoint : Michel QUELEN

Organigramme Technique :

- Entraîneur général : Jean Marc MAHEAS
- Entraîneur équipe B : Fred PIGUEL
- Entraîneur équipe C : Pascal BARON
- Entraîneur U19 : Michel RENAUD
- Entraîneur U17 : David AUDION
- Entraîneur U15 : Maxime MICHEL
- Entraîneur U13 : Philippe LE METAYER
- Entraîneur école de foot : Johan LE GOUESTRE
- Entraîneur gardiens U15 à Senior : Christophe GUERIN
- Entraîneur gardiens école de foot : Martial FLEURY

SPORT

Zoom sur le Ploërmel football club



Avec ses 442 adhérents, le PFC est l'association la plus importante de Ploërmel mais également dans le département du Morbihan puisque il se place dans les cinq premiers clubs de football, en nombre d'adhérents.

Derrière ce chiffre impressionnant, une solide organisation permet de faire fonctionner cette grosse structure. Ce sont en effet deux organigrammes organisés et coordonnés qui permettent à tous ces sportifs de pratiquer chaque semaine leur sport favori et d'évoluer dans chaque catégorie à un niveau régional. Né en 2000 de la fusion des deux clubs de la ville les Léopards et l'Union Sportive Ploërmel Gourhel, le Ploërmel Football Club fêtera ses 10 ans en juin prochain.

Le PFC est d'abord et avant tout un club formateur. Ainsi au plan technique, chaque catégorie dispose de l'encadrement d'un éducateur disposant d'un Brevet d'Etat. Le

Effectif

Effectif total club : 442	Effectif Senior F : 20
Effectif Seniors + Vétérans : 78	Effectif U18 à U16 F : 10
Effectif U19 : 20	Effectif U15 F : 13
Effectif U17 : 33	Effectif U13 F : 10
Effectif U15 : 42	Effectif écoles de foot F : 11
Effectif U13 : 45	Effectif dirigeants + éducateurs : 69
Effectif école de foot : 91	

Membres du conseil d'administration

- Christian ROZE	- Benoit CAIL
- Gilles COLLIN	- Fabrice LERAT
- Philippe LE METAYER	- Yann GICQUEL
- André COUE	- Emmanuel PHILIPPE
- Philippe GUILLOU	



PFC est aussi très impliqué dans la formation des jeunes arbitres.

Autre particularité du PFC, la présence d'une section féminine très développée qui compte 64 adhérentes.

Le club utilise pour la mise en place de ses entraînements et compétitions plusieurs infrastructures mises à disposition par la ville : les Terrains Annexes, la Pérouse, le Scolasticat, la Halle des sports et enfin le Stade Municipal dont la qualité de la pelouse est reconnue au plan régional et qui dispose d'un éclairage de 400 Luxs et de vestiaires rénovés.

Sur le terrain, l'année sportive 2008/2009 a été contrastée. La section féminine a brillé au plan régional et même national. L'équipe senior a en effet été finaliste de la coupe de Bretagne. L'équipe 13 ans a participé à la finale nationale, se classant 5ème à ce niveau derrière des équipes telles que l'Olympique Lyonnais ou le Paris Saint Germain.

Niveau des équipes

- Seniors A : DSR	- U17 B : Division Excellence
- Seniors B : D1	- U15 A : DRH Ligue
- Seniors C : D3	- U15 B : Division Supérieure
- Féminines A : DH	- U15 C : Promotion
- Féminines B : District	- U13 A : District Honneur
- U19 : PH Ligue	- U13 B : Division Supérieure
- U17 A : PH Ligue	

Les arbitres

Eve Ingrid ALLAIRE	Antoine MOURAUD
Anaëlle LOIDON	Jérémy HAVARD
Pierre BEGHIN	Philippe GUILLOUX
Yvan ELOI	



Les hommes ont, quant à eux, connu une saison très difficile avec la rétrogradation des trois équipes seniors.

L'inter saison a donc été l'occasion de faire le bilan et de réfléchir à la politique sportive pour repartir de l'avant. Le choix de la stabilité et de la continuité a prévalu. Le travail effectué porte ses fruits. Au moment de la rédaction de cet article les équipes seniors des deux sections sont en tête de leur championnat et sont toujours qualifiées pour la coupe de France.

La ville de Ploërmel souhaite au Ploërmel Football Club une belle saison à la hauteur de leurs attentes et de leur implication. Rendez-vous au matchs ! ■

Contacts et renseignements :

Ploërmel Football Club
5 bis rue du Lieutenant Le Vigouroux
56800 Ploërmel

Tél. 02 97 74 15 08 / 06 82 21 17

Site Internet : www.ploermel-fc.fr

Mail : ploermel.fc@wanadoo.fr

Prochain zoom :

Saint Jean Sport Football

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des jeunes volontaires !



Le 22 novembre 2009, les 167 élèves de 6^e du collège le Sacré Cœur ont participé à différents ateliers sur le thème de la sécurité routière, à l'initiative de l'APL et en partenariat avec les services de la ville de Ploërmel.



Six ateliers interactifs, conviviaux et ludiques ont permis de sensibiliser les élèves au danger de la route en tant que piétons, cyclistes, éventuels futurs cyclomotoristes et usagers des transports scolaires.

Nombreux sont ceux qui se rendent au collège en car, le 1^{er} atelier consistait à étudier leurs comportements durant les trajets. Ainsi,

ils ont pu observer la distance de freinage nécessaire à un car pour s'arrêter, et entendre un rappel sur les règles de sécurité. Organisé par le service transports scolaires de la ville et la police municipale, cet atelier s'est clôturé par un exercice d'évacuation chronométré.

D'autres ateliers, animés par des parents d'élèves, présentaient l'ASSR, l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière par le biais d'un quizz. En reprenant les questions des sessions précédentes, les jeunes ont très vite pris goût à répondre aux questions dans les conditions de l'examen.

Un atelier portait sur la sécurité et l'équipement du vélo ainsi que du cycliste. Après avoir observé deux élèves de 4^e, passionnés de cyclisme, les 6^e ont été confrontés à un parcours d'habileté à vélo.

« Il y a des choses que je savais déjà mais ça nous a fait un bon rappel » conclut un des élèves.



COMMERCE

Le marché



Chacun d'entre vous est déjà allé le vendredi matin faire ses courses au marché. Les maraîchers vantent leurs légumes de saison, les fripiers font l'article devant vous, le tout dans une atmosphère paisible et bon enfant. Mais saviez-vous que le bon fonctionnement du marché et sa sécurité sont les conséquences des règles édictées par la Mairie ?

La Commission Foires et Marchés présidée par Annick Bonno, conseillère municipale, a planché pendant neuf mois avec l'aide des camelots élus pour l'occasion afin de rédiger des règles propres à Ploërmel et d'adopter le règlement de son marché de plein air.

Le but de la Commission était de prouver que la participation des citoyens au processus décisionnel permettait d'établir dans la sérénité un règlement qui réponde aux attentes particulières des commerçants tout en préservant l'intérêt général.

La mise en application du règlement le 1^{er} juillet 2009 a répondu à ce défi en mettant en place une tarification par abonnement, et en régissant sous la responsabilité du placier le bon approvisionnement du marché, la protection des consommateurs ainsi que la sécurité et la commodité de la circulation sur le marché.

La commission a aussi travaillé dans un esprit de nivellement des inégalités entre commerçants en revenant sur les disparités tarifaires anciennement en vigueur et en alignant les droits de place sur les autres marchés du Morbihan. ■

Brèves

Commission commerces

La commission commerce est une commission municipale qui réunit les acteurs économiques en lien avec le commerce. Sont donc membres de cette commission des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des métiers, du GEEP (association des commerçants de Ploërmel) et de la municipalité. Elle a pour mission de gérer le développement commercial de Ploërmel dans le cadre de la loi, en particulier de la Loi de Modernisation de l'Economie (dite LME). La commission permet d'aider la municipalité à prendre ses décisions quant au vote de ses représentants lors des CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial). En effet, la municipalité est amenée à voter pour ou contre tout projet de surface commerciale supérieur à 999 m² ou s'établissant dans un ensemble structuré quelque soit la surface (Zone du Lac, Zone de Brocéliande...). Le document de travail de base de la commission est la Charte du Commerce 2008-2013. Cette Charte précise les principes directeurs et les orientations retenus en matière de développement commercial sur les bases d'un programme pluriannuel. Concertation et travail avec les acteurs concernés sont les garants de l'évolution maîtrisée du commerce ploërmelais.

Des bâtiments aux normes pour un accueil de qualité !



La municipalité et la communauté de communes sont propriétaires de nombreux établissements accueillant du public à Ploërmel.

Vous et vos enfants, vous vous rendez régulièrement dans ces lieux pour travailler, aller à l'école, faire du sport, vous cultiver, obtenir des documents administratifs, des renseignements, un accompagnement, etc. En un mot, pour bénéficier des services publics municipaux et communautaires.



1



2



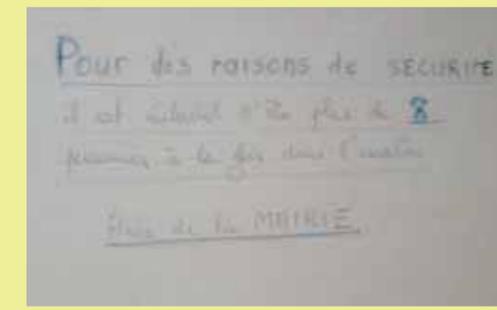
3



4



5



Les bâtiments dits ERP, établissement recevant du public, sont soumis à des normes et des réglementations sous la responsabilité du maire qu'ils soient privés ou publics.

Pour permettre à chacun des citoyens d'évoluer en toute sécurité dans ces lieux, la municipalité et la communauté de communes emploient depuis le 18 mai 2009, Christophe Beller, en qualité de responsable hygiène et sécurité. Il travaille en étroite collaboration avec vos élus notamment Philippe Gaulier en charge de la prévention, de la jeunesse et de la sécurité civile et Maryse Besnard en charge des bâtiments, travaux et énergies.

En quoi consiste sa mission ?

- faire respecter les normes en matière d'hygiène et de sécurité
- s'assurer que le personnel travaille dans les conditions requises par le code du travail

- s'assurer que les agents bénéficient des qualifications et formations nécessaires (électricité, conducteur d'engins, etc.)
- améliorer la sécurité de tous les lieux susceptibles de vous accueillir et, collatéralement, d'améliorer les conditions du personnel qui y travaille pour vous offrir une prestation globale de services publics de qualité.
- faire respecter les avis des commissions de sécurité et d'accessibilité sur tous les ERP privés et publics.

Pourquoi son rôle est important, aujourd'hui à Ploërmel ?

Comme vous le savez de nombreux états des lieux ont été effectués lors de notre arrivée à la mairie de Ploërmel. Il s'agissait, pour nous, de prendre connaissance de l'existant pour ne pas être surpris à l'avenir. Tous ces diagnostics nous ont donné raison. De nombreux dysfonctionnements sont apparus, des dégâts aggravés ont été évités.

Irrégularités

Quelques exemples d'insalubrité détectée ou de normes de sécurité non respectées qui concernent le bâtiment et/ou les conditions de travail :

- La mérule, ce champignon dévastateur des structures bois, est le principal habitant du centre culturel. Ce qui a imposé d'importants travaux de traitement.

- Les locaux de la banque alimentaire, de l'ancien dojo, de la Croix-Rouge sont des infrastructures dépourvues d'entretien, de contrôle et de travaux d'amélioration depuis des années. Aujourd'hui, deux alternatives s'offrent à nous : la remise aux normes d'accueil actuelles (travaux lourds et coûteux) ou la destruction.

- La PMI, protection maternelle infantile, tout comme certains locaux du centre culturel n'offrent pas de conditions d'accueil convenables pour notre époque et nécessitent constamment des travaux de réfection.

- Les services techniques, rue des Clos (l'absence d'isolation entraîne des consommations importantes en énergie, la toiture est percée, les machines outils ne possèdent plus leur sécurité, de nombreuses règles et procédures de sécurité ne sont pas aux normes ou respectées, faute d'information, vestiaires inadaptés, problème d'inondation lors de fortes pluies, conditions de travail indignes).

- La Loupiotte : travaux d'électricité importants effectués en urgence, car après contrôle, il s'est avéré que cet établissement présentait des risques imminents de danger pour le public.

- La mairie (cf. article sur l'aménagement et l'extension de la mairie)

- L'école Tané, suite au constat d'une installation électrique d'époque, a été refaite intégralement en septembre 2009 et c'est au tour des capricornes d'être

traités puisqu'ils ont envahi la charpente.

- La Médiathèque, verrière toute neuve mais complètement dépourvue d'un système de rafraîchissement qui aujourd'hui permet à la température d'atteindre plus de 40 degrés en été...

- La garderie scolaire à refaire et à agrandir car non adaptée au point de vue de la capacité.

- La piscine et ses problèmes de déshumidification, etc.

Avant notre arrivée à la municipalité, plus de 50% des établissements communaux recevant du public ne bénéficiaient pas de contrôles annuels conformes et suivis.

La liste est longue. Ces découvertes engagent des coûts non prévus pour la collectivité. Et l'argent qui est destiné à ces travaux générés faute d'entretien et de contrôle depuis des années ne pourra être investi ailleurs.

Nous élaborons tous nos projets

dans une logique de développement durable. Loin d'être un concept, toutes les démarches que nous engageons aujourd'hui sont réalisées pour durer à moindre coût et surtout dans le respect des lois, arrêtés et règlements.

Mise en accessibilité

Cette démarche inclut également le libre accès de tous aux services publics. Ce qui suppose une réflexion en amont sur les décisions à prendre et les actions à mener en matière d'accessibilité, relatives à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui nous impose à juste titre, la mise en accessibilité de tous nos ERP pour 2015. On notera

- 1 Services techniques avant travaux
- 2 Services techniques : façade extérieure
- 3 Christophe Beller
- 4 Centre culturel
- 5 La Mérule / Centre culturel



au passage qu'aucun budget n'avait été consacré pour mener les diagnostics de la voirie et des bâtiments, pourtant rendus obligatoires par la loi, ni pour les travaux d'aménagements qu'ils entraînent inévitablement. Grâce à la commission intercommunale d'accessibilité, vice présidée par Philippe Gaulier, qui regroupe tous les acteurs de l'accessibilité, représentants d'associations nationales, élus locaux, commerçants, etc., la réflexion est en marche et se dégage des axes d'aménagements qui seront réalisés très prochainement. Des diagnostics seront faits comme prévu par la loi avant la fin de l'année. Concrètement, cinq places de parking se sont matérialisées au mois d'octobre pour faciliter l'accès à différents services publics par un cheminement doux, à savoir à la mairie, au centre communal d'action sociale, ainsi qu'à l'entrée des bâtiments du pays de Ploërmel à Ronsouze. Une remise en accessibilité du trottoir face à l'office du tourisme va permettre l'ouverture d'un nouveau commerce (ancienne

poissonnerie), cette démarche s'inscrit dans le cadre du cheminement d'accessibilité entre nos services publics. Elle a surtout permis à ce nouveau magasin d'ouvrir car cette décision a rendu possible la levée immédiate de l'avis défavorable émis par la commission départementale d'accessibilité.

Les établissements privés

Et puisque nous abordons les établissements privés, sachez que tant qu'ils sont ouverts, c'est la garantie d'un service de qualité et d'une sécurité assurée puisque la collectivité vérifie que tous les contrôles de sécurité et les mises aux normes d'accueil du public ont bien été effectués auprès des commerçants, restaurants, bars, etc., et ce en lien permanent et régulier avec les services de la Préfecture, de la gendarmerie, de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, de la direction départementale des services vétérinaires, du ser-

vice départemental d'incendie et de secours.

Hygiène

Outre ces missions, Christophe Beller vérifie chaque installation, propose des protocoles d'entretien en matière d'hygiène des espaces publics (équipements sportifs et culturels, écoles, bâtiments publics, etc.) pour qu'ils soient propres, respectueux de l'environnement et non agressifs pour les agents d'entretien.

Comme vous pouvez le constater, vous accueillir, tous, dans les meilleures conditions de sécurité, de propreté, nécessite un travail d'équipe au quotidien du personnel municipal et communautaire. Nous plaçons en priorité ces décisions et les actions qui en découlent puisqu'elles nous garantissent à tous l'utilisation de locaux dans des conditions de sécurité optimale.

- 6 Banque alimentaire
- 7 Mauvaises conditions d'achalandage et de stockage

Une nouvelle mairie, symbole du développement durable

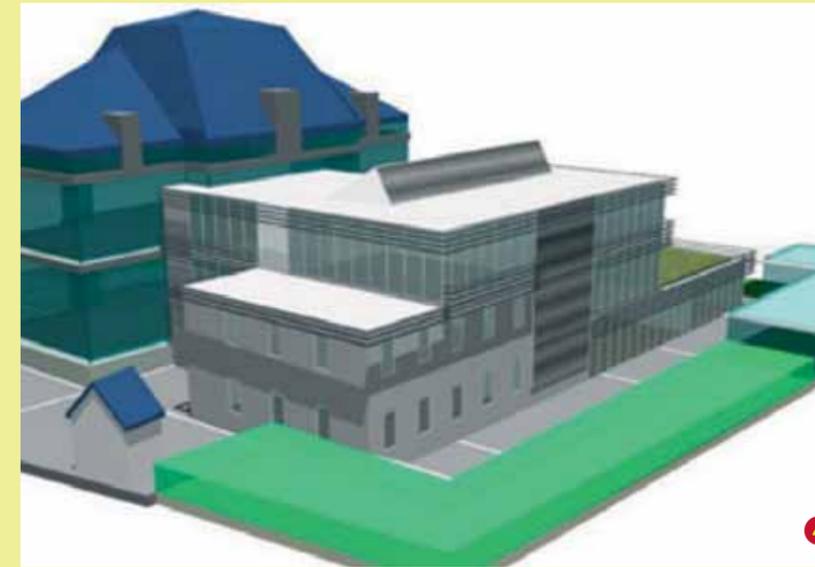
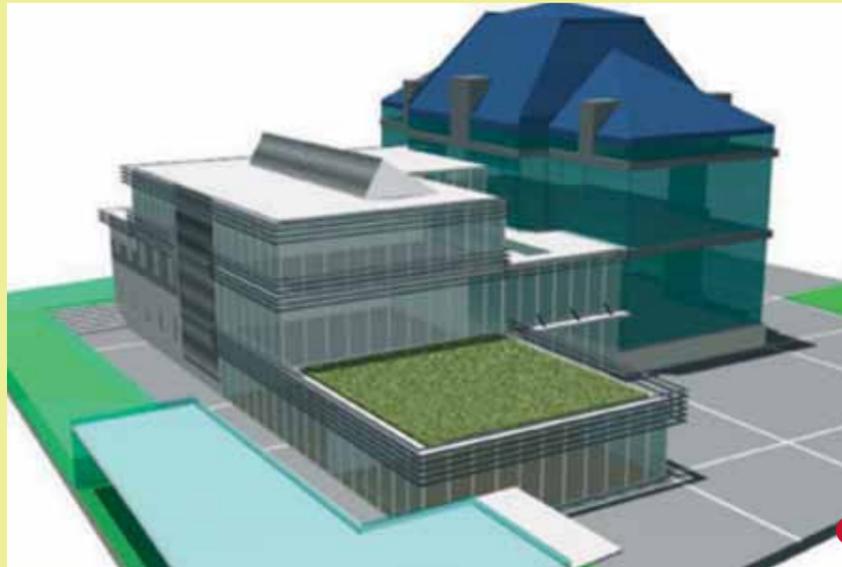
Nouvelle mairie Projet d'extension et de réaménagement

Les nouvelles normes sont apparues respectivement en 2004 (certification HQE) et en 2005 (Loi Handicap). En arrivant en mars 2008, qu'avons-nous constaté ? Certains membres du personnel sont installés dans des conditions inacceptables, surtout

Le bâtiment qui aujourd'hui accueille les services municipaux et communautaires a été officiellement ouvert en 1889. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis sa construction et, bien évidemment, la ville a beaucoup changé depuis : évolution considérable de la population, développement de la communauté de communes, nouvelles normes environnementales, et nouvelles normes d'accessibilité.

pour un employeur. Pour exemple, des bureaux ont été aménagés dans un espace destiné aux archives et accessible par un escalier en bois de 80 cm de large, c'est prendre des risques vitaux en cas d'incendie. Quant au service informatique, il est lamenta-

blement logé dans une cave inondable et par définition sans fenêtre ; là encore, c'est mépriser le code du travail et prendre le risque d'immobiliser tous les services en cas d'inondation.



Quels sont les objectifs que la municipalité veut atteindre grâce au projet de réaménagement et d'extension de la mairie ?

- offrir un accueil de qualité à tous les concitoyens de la commune et de la communauté de communes de Ploërmel au « guichet unique » des services publics municipaux et communautaires,
- offrir des conditions de travail dignes au personnel
- permettre au personnel de travailler en équipe par leur regroupement sur un même site
- réaliser durablement des économies de fonctionnement (énergie, déplacement, etc.)
- respecter l'environnement par la maîtrise des ressources naturelles.

Côté budget, ce qui coûte le plus dans un bâtiment, c'est sa dépense énergétique sur sa durée d'utilisation. Le coût de ces aménagements ne peut être analysé que sur la base du prix d'achat. En effet, les coûts de fonctionnement réduits par la norme HQE, sur la base d'une durée d'utilisation de près d'un siècle, suffiront à amortir durablement le montant des travaux, tout en préservant l'environnement. Tous ces objectifs seraient atteints grâce à la mutualisation des moyens humains et financiers de la mairie et de la communauté de communes. Ainsi la communauté de communes paierait un loyer proportionnel à la ville de Ploërmel pour l'occupation de ces nouveaux locaux. Nos objectifs d'un point de vue architectural visent à ne pas

dénaturer le caractère patrimonial et cérémonial actuel de la mairie. C'est pourquoi la façade de l'édifice serait conservée sans lui apporter de modifications ; par ailleurs, la mairie bénéficierait des évolutions technologiques pour maîtriser les énergies et leurs coûts.

Le nouveau bâtiment serait donc accolé à l'arrière de l'actuelle mairie; un nouvel espace, abritant l'accueil, marquera, par l'architecture, le passage entre les 2 époques.

Un soin tout particulier est porté aux économies d'énergie avec l'implantation de panneaux solaires, de surfaces vitrées, d'un toit partiellement végétalisé ; l'objectif est de respecter les normes HQE, haute qualité énergétique, pour consommer moins d'énergie. Les personnes à mobi-

lité réduite pourraient accéder à l'ensemble des services du nouveau et de l'ancien bâtiment, en particulier à la salle des mariages. En effet, un ascenseur permettrait l'accès aux étages supérieurs et un passage vitré donnerait accès à l'ancien bâtiment au niveau de la salle des mariages.

Service public de proximité par excellence, ce nouvel ensemble offrirait un service de qualité aux habitants de la commune et de la communauté de commune.

- 1 Façade latérale
- 2 Volumétrie Sud-Est
- 3 Accès latéral
- 4 Volumétrie Sud-Ouest

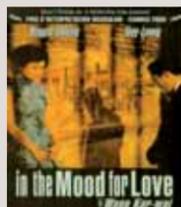


MÉDIATHÈQUE

Dans chaque MagPlo, vous avez habituellement rendez-vous avec les coups de cœur de l'équipe de la médiathèque. A l'approche des fêtes de Noël, nous avons souhaité vous présenter les choix des lecteurs et amateurs de musique pour l'année 2009.

DVD

FILMS ADULTES



Wong Kar-Wai :
In the mood for love
Tf1 vidéo
2001

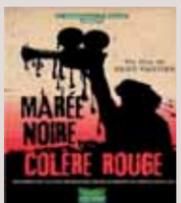


Clint Eastwood :
Million dollar baby
Studio Canal
2004



Alastair Fothergill :
Un jour sur terre
Gaumont
2008

DOCUMENTAIRES

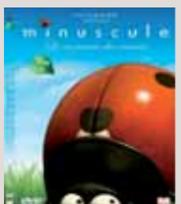


Nous vous recommandons aussi Vautier René : Marée noire, colère rouge : Chronique de la lutte des bretons contre le mazout de l'Amoco Cadiz 1978 / Cinémathèque de Bretagne 2009 (son mono).

FILMS JEUNESSE



Christophe Renon :
C'est pas sorcier,
à la conquête des mers
France Télévision
2004



Andrew Adamson :
Shrek / Dreamworks / 2006.

Nous vous recommandons aussi Szabo Thomas : Minuscule France Télévision / 2007

CD

MUSIQUE BRETONNE



Roger Le Contou :
Euros comme des poissons dans l'iao... / 2001.
Nous vous recommandons aussi Erik Marchand :
Uno, daou, tri... / Innacor records / 2009.

MUSIQUE CLASSIQUE

Tchaïkovski : Ballets russes / Emi / 2004.

MUSIQUE CONTEMPORAINE

Bério Luciano : Complete piano works / Sisyph / 2005.

MUSIQUE FONCTIONNELLE

Collectif : Les plus beaux slows / 7 productions / 1992.

MUSIQUE DE FILM



Collectif :
Twilight
Atlantic recording
2008.

MUSIQUE POUR LES ENFANTS

Collectif : Jeux de mains et chansons à danser / Deva / 2004.

JAZZ



Yvinec Daniel :
Songs from the last century
Bee Jazz / 2009.



Nous vous recommandons aussi
S.M.V ! : Thunders
Dreyfus / 2009.

BLUES

Collectif : Dixiefrog
Dixiefrog records / 2006.

GOSPEL

Ray Charles : Stars collection
Top masters / s.d.

Horaires d'ouverture

- Mardi : 13H30 - 19H00
- Mercredi : 10H00 - 12H00 et 13H30 - 18H00
- Vendredi : 13H30 - 19H00
- Samedi : 10H00 - 12H00 et 13H30 - 17H00

Les mardis, jeudis et vendredis matin, la médiathèque accueille un public spécifique :

- Mardi matin : bébés lecteurs
- Jeudi matin et vendredi matin : scolaires

Cloître des Carmes - 56800 Ploërmel

Tél. : 02 97 74 28 25 - mediatheque@ploermel.com

SOUL, FUNK, R'n'B

Boney M : Magic of Boney M. / s.l / 2006.



Nous vous recommandons aussi
The Meters :
Zony Mash
Sundazed / 2009.

MUSIQUE DU MONDE



Collectif :
El che vive
Last Call records
2004.

REGGAE

Sinsemilia : En quête de sens / Sony / 2009.

ROCK & POP

Pink : Funhouse / Laface records / 2008.

Britney Spears : Circus / Zomba records / 2008.



Nous vous recommandons aussi
Bikini Machine :
Daily music cookin' with
Platinum / 2009.

RAP



La Fouine :
Mes repères
Sony / 2009.

MUSIQUE ELECTRONIQUE

Les boucles étranges : Portail 46 / Fleure Martine camera / 2008.



Nous vous recommandons
L2W :
Organics Nocture
2009.

CHANSON FRANÇAISE

Adamo Salvatore : Le bal des gens bien / Polydor / 2008.

Anais : The love album / Polydor / 2008.

Alain Souchon : Ecoutez d'où ma peine vient / Virgin music / 2008.

LIVRES adultes

THEATRE

David Foenkinos : Célibataires
Flammarion / 2008.

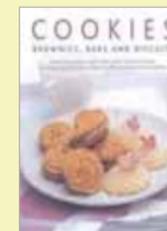
POESIE

Emily Dickinson : Car l'adieu, c'est la nuit
Gallimard / 2007.

CONTE

Henry Pourrat : Le Trésor des contes
tome 1 / Omnibus / 2009.

DOCUMENTAIRES



Catherine Atkinson :
Cookies, biscuits et brownies
De La Martinière
2004.

Philippe Demougeot : S.O.S Maison
Hoebeke / 2007.

Jacky Ealet : Tréhourentec en Brocéliande
Les oiseaux de papier / 2008.

Derek Fegerstrom : 500 trucs et astuces
s.l / 2008.

Francesca Gould : Pourquoi bâiller
fait bâiller / Dunod / 2009.

Joseph Messinger : Ces gestes qui
vous trahissent / First / 2007.

Arielle Rosin : Les friandises et les
chocolats / Rustica / 2001.

ROMANS



Danielle Steel : Le Bal
Presses de la cité / 2008.

Nous vous recommandons aussi
Le Gall Marie : La peine du menuisier
Phébus / 2009.



Danielle Steel : Sœurs et amies
Feryane / 2008.

Nous vous recommandons aussi
Marchand François : L'Imposteur
Le Cherche Midi / 2009.



Jean Failler : Sans verser de larme
Palémon / 2008.

Nous vous recommandons aussi
Tey Joséphine :
La fille du temps
10-18 / 2003.



Une mairie « nomade »

C'est en 1884 que la question de la construction d'une mairie devient d'actualité.

Jusqu'à cette date, l'hôtel de ville avait occupé différents lieux : d'abord une salle louée au prieuré des Carmes entre 1739 et 1758 ; puis une maison louée Place d'Armes (dont on voit encore l'escalier) ; ensuite à partir de 1793 dans l'ancienne demeure du chapelain des Ursulines, de manière provisoire puis définitivement à partir de 1808 ; enfin dans le collège communal secondaire de 1853 à 1887.

Un projet de nouvelle mairie

Au bout d'une trentaine d'années dans les murs de l'ancien collège, l'importance des travaux qu'aurait nécessité le bâtiment conduit l'équipe municipale du maire Joseph Zudaire à décider de la construction d'un nouvel hôtel de ville.

La question se pose alors de savoir à quel endroit. Il est décidé que la nouvelle mairie verrait le jour dans l'ancien pâtis St Nicolas, qui servait autrefois place du marché aux bestiaux (remplacé dans cette fonction en 1977 par le marché au cadran).



Le budget prévisionnel du chantier s'élève à 85 000 Francs, mais les élus décident de voter un budget de 100 000

Francs pour faire face aux imprévus dans les travaux et pour l'acquisition du mobilier. L'architecte Ploërmelais Honoré-Pierre Le Mercier est choisi pour mener le projet, la construction étant confiée à l'entrepreneur Jabaud. Durant les travaux, qui commencent à l'automne 1886, les services de la mairie déménagent dans une maison située Porte d'en Haut.

La « première pierre » fut déposée en 1887 dans l'escalier d'honneur, lors de la pose de la charpente. Le 12 mai 1889 eut lieu la réception définitive du bâtiment : les services administratifs peuvent prendre possession de leur nouveau lieu de travail.

Cette nouvelle mairie aura coûté au final près de 100 000 Francs, comme cela avait été estimé.



La mairie et l'histoire

Louis Guillois, maire de 1904 à 1952, aura la lourde tâche de gérer la ville au cours des 2 guerres mondiales.

Pendant le conflit mondial, le maire est appelé sous les drapeaux en tant que médecin-major ; mais il reste en contact avec ses adjoints et revient souvent à Ploërmel lors de ses permissions.

Le 102^e régiment d'artillerie lourde est en garnison à Ploërmel pendant toute la guerre (départ en juillet 1919).

Avec le déclenchement de la seconde guerre mondiale, Ploërmel redevient ville de garnison et accueille une nouvelle fois un régiment d'artillerie en septembre 1939.

En juin 1940, la mairie reçoit des invités particuliers : la mairie de Chantilly a dû se replier face à l'avancée allemande.

Ploërmel est occupée par les Allemands à partir du 18 juin 1940. En 1943, une trentaine de fascistes français, venant de Rennes, font une descente sur Ploërmel avec pour objectif d'enlever le buste de Marianne qui trônait encore dans la mairie. En théorie, seul le buste du Maréchal Pétain devait apparaître ; mais l'autorité du maire faisait que le buste était toujours en

place, rappelant la République. Après une grande agitation, les fascistes repartirent avec leur butin : ainsi disparut le buste de Marianne qui datait de la III^e République.

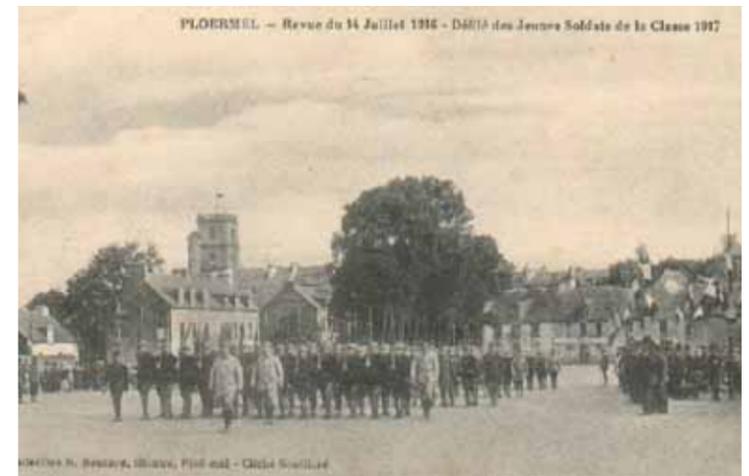
Chose curieuse, malgré le retour de la paix, aucune représentation de la République ne remplaça ce buste. Ce n'est qu'en 1983, à la demande insistante d'un Ploërmelais, que notre mairie eut de nouveau sa Marianne.

Une mairie qui s'adapte

En 2004-2005, la place de la mairie est réaménagée, transformant le paysage et améliorant la circulation des piétons et des voitures, tout en conservant les places de parking.

La sculpture du lion de Ploërmel, due à un artiste local, Mickaël Thomazo, vient compléter ensuite cette nouvelle place de la mairie. La mairie, depuis son inauguration en 1887, a elle aussi connu quelques aménagements pour faire face aux nouvelles fonctions municipales et au développement des services municipaux.

Mais des travaux sont indispensables pour l'adapter aux besoins actuels des Ploërmelais et du personnel, tout en conservant l'architecture d'un bâtiment auquel les Ploërmelais sont attachés. ■



«Ploërmel avec passion»

Désengagement de l'Etat et affaiblissement des services publics : un cocktail amer pour les collectivités locales

L'année 2009 est marquée par un net recul de l'Etat pour ses services publics. Ploërmel n'est pas épargnée par les réformes qui réduisent encore la présence et la qualité des services publics au niveau local. Cela commence par la réforme de la carte judiciaire qui annonce pour le 31 décembre prochain la fermeture définitive du tribunal d'instance de Ploërmel. Depuis cette information, nous nous battons au sein de l'association des petites villes de France. En effet, l'Etat n'a jamais envisagé la création d'une maison du droit et de la justice à Ploërmel ; nous avons donc pris la décision de lancer une requête auprès du tribunal compétent pour vices de forme. La traduction concrète pour nous Ploërmelais, c'est qu'à compter du 1er janvier 2010, toutes les démarches juridiques seront regroupées à Vannes. Aujourd'hui, dans l'attente d'une date de jugement, nous élaborons une solution alternative pour proposer aux Ploërmelais un point Info Droit qui regrouperait des professionnels pour vous conseiller sur des questions d'ordre juridique.

Le Mot de l'UAPP

Lors du conseil municipal du 24 septembre, on nous a présenté succinctement le projet d'extension de la mairie de PLOERMEL. A cette occasion, nous n'avons pas pu soutenir le projet présenté pour lequel nous n'avions aucune information préalable à la réunion. Celui-ci ne correspond pas à nos attentes. Néanmoins, nous avons voté favorablement la demande de subvention, démarche qui s'avère nécessaire pour la construction de tous projets. Au vu du coût pharaonique de ce projet, nous pensons qu'il serait souhaitable pour les finances de la ville d'envisager une autre organisation. Le montant total de l'opération qui s'élève à 2,5 Millions d'euros pour 1100 m² soit un prix moyen de 2300 €/m², fait apparaître des surfaces de couloirs et de halls pour environ 350 m², soit le tiers de l'investissement ; 800 000 € de couloirs, c'est inacceptable !! Au sein de notre groupe, nous pensons qu'il serait plus judicieux en terme de finances communales et plus rapide en terme de réalisation, de réorganiser les différents services en utilisant les locaux disponibles appartenant à la commune.

S'ensuivent les effets d'annonce qui se concrétisent avec la réforme territoriale et la suppression de la taxe professionnelle qui l'accompagne. Sport, culture, tourisme, tous trois vecteurs de dynamisme favorable au développement économique vont voir leurs moyens diminuer. Ce sera évidemment le cas pour tous les services publics qui ont un impact direct sur notre quotidien : l'accueil des enfants de tous âges, les services sociaux, le traitement des déchets, l'entretien des chemins ruraux, etc. Notre cadre de vie à tous pourrait se dégrader ! Demain, quelles vont être nos richesses, si cette réforme est votée, sans que l'Etat ne prévoie de moyens de compensation durables et suffisants ? Pour le bien de tous, nous refusons cette réforme territoriale loin des principes démocratiques énoncés par notre devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. Car qui va compenser ces pertes financières ? Les contribuables, c'est-à-dire, nous tous. La redistribution des richesses est

aujourd'hui la garantie de ne laisser personne sur le bord de la route. C'est pour-quoi, à Ploërmel, comme dans beaucoup d'autres villes, nous, vos élus, n'acceptons pas cette pseudo politique visant la loi du plus fort. Nous continuerons donc à nous battre pour préserver notre qualité de vie et l'améliorer constamment. Enfin dernier constat, la privatisation de La Poste : l'équipe municipale a soutenu la non privatisation de La Poste qui doit rester un service public pour conserver la qualité de son offre et ne pas laisser se détériorer plus avant les conditions de travail des personnels, par la diminution des effectifs, en général premier effet d'une privatisation ! Comme nous, vous avez été nombreux à voter lors de la votation citoyenne. Liberté, égalité, fraternité, solidarité sont les valeurs que nous préservons pour Ploërmel ; vous pouvez compter sur notre détermination à défendre les intérêts de toutes les Ploërmelaises et de tous les Ploërmelais. Bonne année. ■

Bien entendu, ces transferts n'excluent pas certains aménagements et travaux de moindres importances. L'enveloppe financière serait loin d'atteindre le budget initial prévu par Madame Le Maire. Les économies ainsi réalisées pourraient être en partie affectées à des améliorations de bâtiments existants notamment en matière d'économies d'énergies comme la loi nous l'imposera à court terme. Le projet de la municipalité est fondamentalement différent de celui plus global et complet de notre groupe. Nous y voyons là une belle opportunité pour Mme Le Marre de mettre en application sa très médiatique "démocratie participative". Qu'en pensent les PLOERMELAIS ... ? Une consultation de la population serait pertinente. ■

P. LE DIFFON, F. GRENIER, P.J. JARNO, M. BILLARD, M. PERRIN, C. GAVAUD, L. RENARD
Vous voulez nous rejoindre, ou nous faire part de vos observations : uapp.ploermel@orange.fr

SÉCURITÉ

Accidents domestiques : diminuer les risques à la maison

L'incendie et l'intoxication au monoxyde de carbone sont les risques domestiques les plus courants. Et pourtant, vous pouvez éviter ces accidents grâce à de simples précautions accompagnées de quelques conseils d'aménagements. Evidemment, la vigilance est toujours votre meilleur allié. Tour d'horizon.

Quelques conseils pratiques pour éviter les incendies :

- Installer un détecteur avertisseur de fumée NF-EN 14 604 au rez-de-chaussée mais aussi à l'étage, près des chambres.
- Faire régulièrement entretenir (une fois par an, prévoyez le ramonage des conduits et des cheminées) et contrôler vos installations électriques, de gaz et de chauffage (cheminée, chaudière).
- Avoir un extincteur chez soi.
- Éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit.
- Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison).
- Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- Laisser les produits inflammables loin des

radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.
- Ne pas laisser les appareils électriques en veille.
- Brancher un seul appareil par prise électrique.

Prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. C'est dans l'habitat qu'a lieu la grande majorité des intoxications au monoxyde de carbone (86 %) ; la chaudière y est la source d'intoxication la plus fréquente (42,4 % des cas d'intoxications). Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, avant chaque hiver, il convient de :

- faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de pro-



duction d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;

- tous les jours, aérer au moins 10 minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air ;

- systématiquement respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc. ■

Et en cas d'urgence, n'oubliez pas :

- Sapeurs-pompiers : 18
- Urgences (valable dans toute l'Europe) : 112
- Samu : 15

Réalisé à partir des dépliants édités par l'INPES, disponibles en téléchargement sur le site www.prevention-maison.fr

